AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1090
FR0010341032-FS0451

26 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2013, la société Gest SAS[1] (7 rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2013, le seuil de 15% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir, à cette date et à ce jour, 708 621 actions FONCIERE INEA représentant 1 417 242 droits de vote, soit 14,98% du capital et 21,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA consécutive au paiement du dividende en actions.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 5 juillet 2013, 4 623 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (océanes) exerçables à tout moment jusqu'au 1er janvier 2014 sauf amortissement ou remboursement anticipé des océanes par la société FONCIERE INEA, pouvant donner droit à 5 223 actions FONCIERE INEA (soit 1,13 action FONCIERE INEA pour une océane)[3].

[1] Contrôlée par le concert composé de Monsieur Alain Juliard (qui détient indirectement 31,16% du capital de Gest), Madame Arline Gaujal-Kempler (qui détient indirectement 33,70% du capital de Gest), Monsieur Philippe Rosio (qui détient indirectement 35,15% du capital de Gest).

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 729 022 actions représentant 6 731 382 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 08-145 du 1er juillet 2008.